

INTRANET

Comité exécutif du 2 juin 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire par conférence téléphonique du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 2 juin 2017.

PRÉSENTS :

PAR TÉLÉPHONE

M. Jean Tremblay, maire, Mme Sylvie Gaudreault, conseillère, MM. Jacques Cleary, Claude Tremblay, conseillers.

ABSENT:

M. Luc Boivin, vice-président.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS :

M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Annie Jean, assistante-greffière.

À 10 h 00, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. PROJET GARAGE SUPRA (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – RÉAMÉNAGEMENT DES SERVICES;

VS-CE-2017-680

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur CONSTRUCTION UNIBEC INC. a été mandaté pour la réalisation du projet du Garage Supra (Jonquière) – Réaménagement des Services, arrondissement de Jonquière;

CONSIDÉRANT que durant les travaux, des conditions de chantier, différentes de celles initialement prévues aux plans et devis, ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires font l'objet d'ordres de changement qui sont analysés et vérifiés par les professionnels au dossier;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les ordres de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve les ordres de changement numéros UBRSGS 007, 017 À 034, 036 à 043 et en autorise le paiement pour un montant total de 94 633.15 \$ avant taxes (108 804.46 \$ taxes incluses);

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8101094.R150136.019.

Adoptée à l'unanimité.

2. VILLE DE SAGUENAY - RÉFECTION DE PAVAGE 2017 – ARTÈRES MAJEURES LOT 1 - APPEL D'OFFRES 2017-187;

VS-CE-2017-681

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 10 juillet 2017

INTRANET

Comité exécutif du 2 juin 2017

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour des travaux de réfection de pavage sur les artères majeures de la Ville de Saguenay (appel d’offres 2017-187 estimé de 3 400 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

INTER-CITÉ CONSTRUCTION LTÉE (NEQ : 1143991546) 205, boul. du Royaume Est, C.P. 8146, Chicoutimi (Québec) G7H 5B5	2 725 076,51 \$
PAVEX LTÉE (NEQ : 1143508282) 1256, route 169, St-Félicien (Québec) G8K 1L2	3 056 636,07 \$
COMPAGNIE ASPHALTE CAL (NEQ : 1145755295) 4000, chemin des Sables, Laterrière (Québec) G7N 1L7	3 067 216,50 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
INTER-CITÉ CONSTRUCTION LTÉE	1 à 17	Réfection de pavage 2017 – artères majeures lot 1 – Ville de Saguenay	2 370 147,00 \$
Total avant taxes :			2 370 147,00 \$
TPS :		5%	118 507,35 \$
TVQ :		9,975 %	236 422,16 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			2 725 076,51 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires R140135, R150012, R160033, R160090, R160182, R160184, 3000131, 3000132.

Adoptée à l'unanimité.

3. MUNICIPALITÉS SINISTRÉES PAR LES INONDATIONS EN AVRIL ET MAI 2017;

VS-CE-2017-682

CONSIDÉRANT que certaines municipalités touchées par les inondations manquent de

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 10 juillet 2017

INTRANET

Comité exécutif du 2 juin 2017

ressources spécialisées dans le domaine de l'inspection;

CONSIDÉRANT l'importance d'effectuer ces inspections pour assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT la demande du ministère de la Sécurité publique du Québec afin de mobiliser des ressources sur tout le territoire du Québec;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a émis un décret afin de rembourser les frais reliés aux déplacements et à l'intervention des ressources externes.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de sécurité incendie à envoyer un support aux municipalités ayant fait l'objet d'inondation et qui sont couvertes par le décret gouvernemental en nombre suffisant pour une durée suffisante avec les ressources nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

4. MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE – DEMANDE D'ÉQUIPEMENT DE RADIOCOMMUNICATION DU SERVICE DES INCENDIES;

VS-CE-2017-683

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Larouche concernant les anciens équipements de radiocommunication de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la réutilisation des anciens équipements de Saguenay, par la municipalité de Larouche, nécessiterait l'installation d'équipements radio dans la tour et dans le bâtiment à la base de cette tour.

CONSIDÉRANT que l'installation de ces équipements réduit l'espace disponible initialement planifié pour les besoins futurs de radiocommunication de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la capacité du nouveau système de radiocommunication de Saguenay permet d'ajouter des utilisateurs sans affecter la performance;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité de Larouche, selon les termes d'un protocole d'entente, couvre une partie du territoire de Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le Service de la sécurité publique de Saguenay couvre le territoire de Larouche;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay réponde au besoin de radiocommunication de la municipalité de Larouche par l'intégration de leurs services dans un groupe distinct sur le nouveau système de radiocommunication de la Ville de Saguenay;

QUE la Ville de Saguenay établisse un protocole d'entente avec la municipalité de Larouche

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 10 juillet 2017

INTRANET

Comité exécutif du 2 juin 2017

encadrant la mise en place du système et les modes opératoires;

QUE le Service des affaires juridiques et du greffe vérifiera la conformité du protocole d'entente;

ET QUE messieurs Carol Girard et Claude Bouchard respectivement directeur du Service sécurité incendie et directeur du Service Hydro-Jonquière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saguenay ledit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

5. COMITÉ DES ASSURANCES – ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 1^{ER} MAI 2017;

VS-CE-2017-684

QUE ce comité approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 1^{er} mai 2017 par le Comité des assurances, dont copie a été remise à chacun des membres du comité, adopte les recommandations numéros VS-CAS-2017-16 à VS-CAS-2017- 26 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce comité et autorise les dépenses que comporte la présente approbation.

Adoptée à l'unanimité.

6. PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS – SECTEUR GRANDE-BAIE – (ARRONDISSEMENT LA BAIE) – ÉLECTRO SAGUENAY – PROCÉDER AUX TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DE LEUR FIBRE OPTIQUE - AUTORISATION;

VS-CE-2017-685

CONSIDÉRANT que seule Électro Saguenay est autorisée à effectuer ce genre de travaux sur leur réseau de fibre optique;

CONSIDÉRANT qu'une estimation des coûts a été préparée, au montant de l'ordre de 24 000 \$ (taxes non incluses) pour l'enlèvement de l'actuelle fibre optique et la pose du nouveau câble dans des conduits souterrains;

CONSIDÉRANT que ces travaux seront facturés à coûts réels;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay n'est pas soumise au processus d'appel d'offres en vertu de l'article 573.3 (paragraphe 7) de la Loi sur les cités et villes dont l'objet est l'exécution de travaux de déplacement, d'installation d'électricité ou de télécommunication avec une entreprise d'utilité publique pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte l'estimation des coûts préparée par Électro Saguenay au

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 10 juillet 2017

INTRANET

Comité exécutif du 2 juin 2017

montant de l'ordre de 24 000 \$ (taxes non incluses), facturable à coûts réels et que les fonds soient puisés à même le règlement 6501034-301-R110025;

QUE la Ville de Saguenay autorise Électro Saguenay à procéder aux travaux de déplacement de leur réseau de fibres optiques;

QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501034-301-R110025.

Adoptée à l'unanimité.

**7. VILLE DE SAGUENAY - SERVICES PROFESSIONNELS EN
LABORATOIRE – CONTRÔLE DES SOLS ET MATÉRIAUX 2017 –
APPEL D'OFFRES 2017-162;**

VS-CE-2017-686

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture de services professionnels en laboratoire pour effectuer le contrôle des sols et des matériaux sur tout le territoire de la ville de Saguenay plus précisément pour les développements domiciliaires, l'aménagement multimodal du boulevard Talbot (phase 2), le pavage et bordures des nouveaux quartiers ainsi que la réfection de pavage sur divers boulevards, rangs ou rues (appel d'offres 2017-162 estimé de 150 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que les deux (2) soumissionnaires se sont vus attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui est une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture et l'évaluation des soumissions déposées :

ENGLOBE CORP. (NEQ : 1167280206)

363, rue Joseph-Gagné Sud, La Baie (Québec) G7B 3P6

Pointage final : 8.40

Rang : 1

Prix : 153 940,03 \$, taxes incluses

GHD (NEQ : 1171077796)

1600, boulevard Saint-Paul, bureau 150, Chicoutimi (Québec) G7J 4N1

Pointage final : 8.06

Rang : 2

Prix : 164 408,50 \$, taxes incluses

À CES CAUSES, il est résolu :

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 10 juillet 2017

INTRANET

Comité exécutif du 2 juin 2017

QUE la Ville de Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
Englobe Corp.	1 à 3	Contrôle des sols et matériaux 2017 – Ville de Saguenay	133 890,00 \$
Total avant taxes :			133 890,00 \$
TPS :		5%	6 694,50 \$
TVQ :		9,975 %	13 355,53 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			153 940,03 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires R160090 et R160182.

Adoptée à l'unanimité.

**8. PROLONGEMENT DE LA RUE SIR-WILFRID-LAURIER
(ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – APPEL D’OFFRES 2017-181;
VS-CE-2017-687**

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour des travaux d’infrastructures d’aqueduc et d’égout, de voirie et la réalisation de nouveaux branchements de services pour le prolongement de la rue Sir-Wilfrid-Laurier dans l’arrondissement de Jonquière (appel d’offres 2017-181 estimé de 1 500 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

EXCAVATION UNIBEC INC. (NEQ : 1164391980) 1041, rue des Peupliers, Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 2P9	1 044 313,00 \$
LOGISTIQUE SAINT-LAURENT (NEQ : 1165099277) 111, rue des Routiers, Chicoutimi (Québec) G7H 5B1	1 238 017,95 \$
LES ENTREPRISES ALFRED BOIVIN (NEQ : 1142712356) 2205, rue de la Fonderie, Chicoutimi (Québec) G7H 8B9	1 286 327,16 \$
TERRASSEMENT JOCELYN FORTIN (NEQ : 1169997252) 1065, rue des Pins Ouest, Alma (Québec) G8B 7V7	1 300 837,18 \$
LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC. (NEQ : 1160939220)	

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 10 juillet 2017

INTRANET

Comité exécutif du 2 juin 2017

700, avenue Sicard, Alma (Québec) G8B 6Y8	1 331 008,09 \$
PAUL PEDNEAULT INC. (NEQ : 1170180351) 2549, boul. St-Paul, Chicoutimi (Québec) G7K 1E9	1 364 548,49 \$
CLAVEAU & FILS INC. (NEQ : 1148388136) 3461, boul. Saguenay, Jonquière (Québec) G7X 1H2	1 377 771,10 \$
LES EXCAVATIONS G. LAROUCHE INC. (NEQ : 1143390095) 121, rue des Bruyères, Alma (Québec) G8E 1J9	1 464 988,46 \$
INTER-PROJET (9099-3593 Qc inc.) (NEQ : 1149770274) 3530, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3	1 648 224,94 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat, et ce, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre le changement climatique (MDDELCC), au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
EXCAVATION UNIBEC INC.	1 à 9	Prolongement de la rue Sir-Wilfrid-Laurier, arrondissement de Jonquière	908 295,72 \$
Total avant taxes :			908 295,72 \$
TPS :		5%	45 414,78 \$
TVQ :		9,975 %	90 602,50 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			1 044 313,00 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires 6501077-033-R160006 et 6501087-001-R160049.

Adoptée à l'unanimité.

9. PARC MURDOCK (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) - TERRAIN DE TENNIS – INSTALLATION D'UNE CLÔTURE – APPEL D'OFFRES 2017-183;

VS-CE-2017-688

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a invité quatre (4) soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture et l'installation d'une clôture sur les nouveaux terrains de tennis du parc Murdock situés au 815, rue Murdock dans l'arrondissement

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 10 juillet 2017

INTRANET

Comité exécutif du 2 juin 2017

de Chicoutimi (appel d’offres 2017-183);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

CLÔTUREX DU SAGUENAY INC. (NEQ : 1143676519)
1177, boul. St-Paul (Québec) G7J 3Y2

25 869,38 \$

INTER-PROJET (9099-3593 Qc inc.) (NEQ : 1149770274)
3530, rue de l’Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3

28 742,56 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CLÔTUREX DU SAGUENAY INC.	1 à 4	Installation d’une clôture du terrain de tennis du parc Murdock, arrondissement de Chicoutimi	22 500,00 \$
Total avant taxes :			22 500,00 \$
TPS :		5%	1 125,00 \$
TVQ :		9,975 %	2 244,38 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			25 869,38 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 3001083.085.R150135.

Adoptée à l'unanimité.

10. **SECTEURS CHICOUTIMI-NORD, CANTON-TREMBLAY ET VALIN -**
 TONTE DE GAZON – APPEL D’OFFRES 2017-201 ;
 VS-CE-2017-689

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité huit (8) soumissionnaires à présenter des prix pour l'exécution de travaux de gazon dans les secteurs de Chicoutimi-Nord, Canton-Tremblay et Valin (appel d’offres 2017-201);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 10 juillet 2017

INTRANET

Comité exécutif du 2 juin 2017

LES ENTREPRISES C.C. (NEQ : 1147256169) 2240, rue des Genévriers, Jonquière (Québec) G7S 5R4	81 259,46 \$
LES ENTREPRISES RENÉ GAUTHIER ENR. (NEQ : 1144148302) 2178, route Ste-Geneviève, Chicoutimi (Québec) G7H 5B2	83 164,14 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES ENTREPRISES C.C.	1 à 4	Tonte de gazon dans les secteurs de Chicoutimi-Nord, Canton-Tremblay et Valin	70 675,76 \$
Total avant taxes :			70 675,76 \$
TPS :		5%	3 533,79 \$
TVQ :		9,975 %	7 049,91 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			81 259,46 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 3000620.

Adoptée à l'unanimité.

11. PLANAGE À FROID ET DÉCOHÉSIONNEMENT DE PAVAGE – APPEL D’OFFRES 2017-188 ;
VS-CE-2017-690

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour le planage à froid et le décohésionnement de pavage pour le Service des travaux publics de la Ville de Saguenay (appel d’offres 2017-188 estimé de 300 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

ACTION CONSTRUCTION INFRASTRUCTURE ACI INC. (NEQ : 1147505458) 1095, rue Samuel-Racine, Joliette (Québec) J6E 0E8	Bloc 1 : 163 839,38 \$ Bloc 2 : 157 228,31 \$
--	--

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 10 juillet 2017

INTRANET

Comité exécutif du 2 juin 2017

COMPAGNIE ASPHALTE (CAL) (NEQ : 1145755295) 4000, chemin des Sables, Laterrière (Québec) G7N 1L7	Bloc 1 : Bloc 2 :	165 908,93 \$ 175 900,25 \$
CONSTRUCTIONS H.D.F. INC. (LES) (NEQ : 1142881581) 66, rue du Manoir Ouest, Cap-St-Ignace (Québec) G0R 1H0	Bloc 1 : Bloc 2 :	136 624,79 \$ 138 613,86 \$
INTER-CITÉ CONSTRUCTION LTÉE (NEQ : 1143991546) 205, boulevard du Royaume Est, Chicoutimi (Québec) G7H 5B5	Bloc 1 : Bloc 2 :	121 241,14 \$ 160 735,05 \$
NASCO INC. (NEQ : 1148098776) 15, rue Cantin, Pont-Rouge (Québec) G3H 2H5	Bloc 1 : Bloc 2 :	267 489,34 \$ Non soumis

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	BLOC	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
Inter-Cité Construction ltée	1	Planage à froid	105 450,00 \$
Total avant taxes :			105 450,00 \$
TPS :		5%	5 272,50 \$
TVQ :		9,975 %	10 518,64 \$
TOTAL, frais et taxes inclus			121 241,14 \$

SOUMISSIONNAIRE	BLOC	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
Les Constructions H.D.F. inc.	2	Décohésionnement de pavage	120 560,00 \$
Total avant taxes :			120 560,00 \$
TPS :		5%	6 028,00 \$
TVQ :		9,975 %	12 025,86 \$
TOTAL, frais et taxes inclus			138 613,86 \$

GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus	259 855,00 \$
--	----------------------

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R160182.090.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 10 juillet 2017

INTRANET

Comité exécutif du 2 juin 2017

**12. BÉTON BITUMINEUX (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) –
SECTEUR SUD – ANNÉE 2017 – APPEL D’OFFRES 2017-199;
VS-CE-2017-691**

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l’acquisition de divers types de béton bitumineux pour l’arrondissement de Chicoutimi, secteur sud (appel d’offres 2017-199 estimé de 950 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que pour les fins d’adjudication, les coûts occasionnés pour le transport sont additionnés aux prix de la fourniture de béton bitumineux, tel que prévu au devis d’appel d’offres;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

	Montant pour adjudication (transport inclus)	Montant adjugé (transport exclu)
PAVEX LTÉE (9167-6163 Qc inc.) (NEQ : 1143508282) 1256, route 169 St-Félicien (Québec) G8K 1L2		
Poste 1 :	890 610,61 \$	836 586,84 \$
Poste 2 :	890 610,61 \$	836 586,84 \$
 INTER-CITÉ CONSTRUCTION LTÉE (NEQ : 1143991546) 205, boul. du Royaume Est, C.P. 8146 Chicoutimi (Québec) G7H 5B5		
Poste 1 :	997 180,36 \$	908 670,42 \$
Poste 2 :	897 457,37 \$	843 433,61 \$
	Montant pour adjudication (transport inclus)	Montant adjugé (transport exclu)
COMPAGNIE ASPHALTE CAL (NEQ : 1145755295) 4000, chemin des Sables Laterrière (Québec) G7N 1L7		
Poste 1 :	983 326,04 \$	905 161,96 \$
Poste 2 :	983 326,04 \$	905 161,96 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 10 juillet 2017

INTRANET

Comité exécutif du 2 juin 2017

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
PAVEX LTÉE	1	Béton bitumineux – arrondissement de Chicoutimi, secteur sud, considérant que le pont Dubuc est inaccessible	727 625,00 \$
Total avant taxes :			727 625,00 \$
TPS :		5%	36 381,25 \$
TVQ :		9,975 %	72 580,59 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			836 586,84 \$

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
PAVEX LTÉE	2	Béton bitumineux – arrondissement de Chicoutimi, secteur sud, considérant que le pont Dubuc est accessible	727 625,00 \$
Total avant taxes :			727 625,00 \$
TPS :		5%	36 381,25 \$
TVQ :		9,975 %	72 580,59 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			836 586,84 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R150135.002.

Adoptée à l'unanimité.

13. LOCATION ÉQUIPEMENTS DIVERS – ÉTÉ 2017 – APPEL D’OFFRES
2017-186;

VS-CE-2017-692

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité huit (8) soumissionnaires à présenter des prix pour location d'une pelle hydraulique ainsi que d'un camion cinq tonnes pour le Service des travaux publics de l'arrondissement de Jonquière (appel d’offres 2017-186);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

LES ENTREPRISES ROGER SHEEHY INC. (NEQ : 1146867487)
5028, chemin St-André, Jonquière (Québec) G7X 7V4

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 10 juillet 2017

INTRANET

Comité exécutif du 2 juin 2017

Poste 1 : 61 741,58 \$
Poste 2 : 37 941,75 \$

LES ENTREPRISES C.C. (NEQ : 1147256169)
2240, rue des Genévriers, Jonquière (Québec) G7S 5R4
Poste 1 : 60 609,07 \$
Poste 2 : 39 473,22 \$

EXCAVATION L.M.R. (2852-6648 Qc inc.) (NEQ : 1171939367)
4164, boul. du Royaume, C.P. 367, Jonquière (Québec) G7X 7W1
Poste 1 : 83 069,44 \$
Poste 2 : 43 575,53 \$

INTER-PROJET (9099-3593 Qc inc.) (NEQ : 1149770274)
3530, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3
Poste 1 : 69 444,90 \$
Poste 2 : 48 461,96 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES ENTREPRISES C.C.	1	Location de pelle hydraulique 75 C	52 715,00 \$
Total avant taxes :			52 715,00 \$
TPS :		5%	2 635,75 \$
TVQ :		9,975 %	5 258,32 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			60 609,07 \$

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES ENTREPRISES ROGER SHEEHY INC.	2	Location de camion cinq tonnes avec benne avec opérateur	33 000,00 \$
Total avant taxes :			33 000,00 \$
TPS :		5%	1 650,00 \$
TVQ :		9,975 %	3 291,75 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			37 941,75 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R150135.085.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 10 h 10.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 10 juillet 2017

INTRANET

Comité exécutif du 2 juin 2017

MAIRE

L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE

AJ/mg

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 10 juillet 2017

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 10 juillet 2017